

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2016/04/27-08**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 avril 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,  
**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,  
**Vu** l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine du 4 février 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)**

Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK selon la formule applicable annuellement qui suit :  
Loyer annuel X = Indice de référence des loyers du trimestre concerné / Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente.

(rappel : le montant annuel de la redevance 2015 est de 56 427,68 € / HT)

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 27 avril 2016



Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université